

Projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière à Saguenay

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 15 SEPTEMBRE À JONQUIÈRE

Québec, le 24 août 2010 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière à Saguenay par Rio Tinto Alcan inc.* Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mercredi 15 septembre 2010, à compter de 19 h 30, au Holiday Inn Saguenay, salle Chomina, situé au 2675, boulevard du Royaume à Jonquière.** La séance sera diffusée en mode audio et en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M^{me} Line Beauchamp, a confié au BAPE le 15 juillet dernier. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 8 octobre prochain.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 8 octobre 2010, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque d'Arvida, 2850, Place Davis, Jonquière ;
- Bibliothèque de Chicoutimi, 155, rue Racine Est, Chicoutimi.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Rio Tinto Alcan projette de construire une nouvelle aluminerie de technologie du type AP50. L'usine AP50 serait située dans l'arrondissement de Jonquière de la ville de Saguenay, et serait construite sur l'emplacement de l'actuelle aluminerie d'Arvida du complexe Jonquière. L'usine Arvida serait démantelée au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction. La réalisation du projet s'étalerait sur trois phases de construction, soit une première phase pilote de 60 000 tonnes métriques par année, une deuxième phase de 150 000 tonnes métriques par année, et une troisième phase de 210 000 tonnes métriques par année. Il faut souligner que la phase 1 du projet, considérée comme l'usine pilote, a déjà été autorisée le 21 janvier 2008 par un certificat d'autorisation émis en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

En ce qui concerne le calendrier des travaux, l'étude d'impact mentionne que dans le contexte du ralentissement économique mondial, Rio Tinto réduira le rythme de ses investissements. Les échéanciers du projet seraient donc à réviser. Cependant, Rio Tinto maintiendrait ses engagements tels qu'annoncés en décembre 2006.

Selon le promoteur, les trois phases de construction représenteraient un investissement de l'ordre de 3,6 milliards de dollars.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, différentes mesures permettraient d'atténuer la plupart des effets environnementaux associés au projet. Certaines répercussions négatives seraient appréhendées, entre autres, sur la qualité de l'air, la circulation routière et le climat sonore.

Les activités de construction entraîneraient des modifications temporaires de la qualité de l'air par l'émission de poussières. Toutefois, ces effets seraient locaux et plusieurs mesures seraient mises en place pour réduire les nuisances, notamment l'utilisation de bâches pour couvrir les matériaux secs durant le transport.

Dans le cas de la circulation routière, le promoteur mentionne que la mise en service d'une voie de contournement permettant aux véhicules lourds d'accéder au chantier par la rue Fillion réduirait la circulation sur les voies urbaines pendant la construction. Les répercussions négatives sur le climat sonore seraient atténuées, notamment, en créant des écrans en direction des zones habitées à l'aide de déblais, de conteneurs ou de gros objets et en empêchant le choc des panneaux arrières des bennes au moment du déchargement des camions.

Finalement, Rio Tinto Alcan prévoit que près de 2 230 emplois seront liés à l'exploitation de l'usine AP50, soit environ 580 emplois directs et 1 650 emplois indirects.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 8 octobre 2010, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 poste 536 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : AP50-Jonquière@bape.gouv.qc.ca.